

DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

ROANNAIS  
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

N° DP 2024-130

Espaces naturels

Programme d'animation des Grands Murgins  
2024

Spectacle « Le bal des fantômes »  
programmé le 23 octobre 2024

Contrat de cession avec  
la Compagnie « TIPTONIC »

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	10 AVR. 2024
Publié	

DECISION DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

**Le Président de Roannais Agglomération,**

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, notamment la compétence facultative « Espaces naturels » et plus particulièrement la préservation de l'environnement et actions de sensibilisation à l'environnement ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver tout contrat d'acquisition ou de cession, à titre gratuit ou onéreux, de droits de propriété intellectuelle (littéraire, artistique, industrielle, brevets, logiciels, développements applicatifs...);

Considérant que le spectacle « Le bal des fantômes », proposé par la Compagnie « TIPTONIC », répond à la ligne directrice de sensibilisation à l'environnement des Grands Murgins et qu'il a donc toute sa place dans le programme d'animation ;

Considérant l'offre de spectacle de cette société ;

**DECIDE**

- D'approuver le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Le bal des fantômes » conclu avec la Compagnie « TIPTONIC » pour un montant de 650 € TTC ;
- De préciser que ce spectacle sera présenté aux Grands Murgins le dimanche 23 octobre 2024.

*Par délégation du Conseil communautaire,*



Le Président,  
**Yves NICOLIN**  
Maire de Roanne